

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
27/12/2013	27/12/2013	2013-1470

1. Intitulé du projet

Projet ROMARIN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	SHON supplémentaire créée de 14 974 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la construction de logements et d'un Ehpad de 60 places (déjà construit en première phase de projet). Les logements seront répartis entre 6 bâtiments d'habitation collective. Parmi ces 160 logements, 27 appartements seront réservés à des personnes âgées.

Les logements bénéficieront d'un parking en sous-sol semi enterré doté de 133 places, soit 1 place par logement et 13 places pour les appartements de personnes âgées. Il sera accessible par la rue de la Mitterie.

L'Ehpad est doté d'un parking de 20 places pour le personnel et les visiteurs. 2 accès sont possibles à partir de l'avenue de Dunkerque.

La zone du projet est facilement accessible aux piétons car elle est desservie par les moyens de transport en commun : proximité de 2 stations de métro (Bourg et Maison des enfants) et d'arrêts de lignes de bus à Maison des Enfants.

4.2 Objectifs du projet

Le projet Romarin répond à une forte demande de logements sur le secteur de Lomme Mitterie.

Le projet comprend donc un mixte de logements en accession à la propriété et de logements sociaux (en locatif et en accession).

L'Ehpad Gilbert Forestier est inclus dans le projet global. Cet Ehpad est en fonction depuis 2011. Il répond également à un besoin de ce type d'établissement sur la commune.

Le bâtiment F qui sera construit sera réservé à des personnes âgées, qui pourront ainsi bénéficier des services à la personne de l'Ehpad (soins, restaurant...).

Le projet a pour objectif de suivre une démarche d'éco-quartier qui se concrétisera par un ensemble d'habitations agréables à vivre : pièces à vivre orientées au sud, isolation des bâtis, vues dégagées et sur un parc, continuité des espaces verts, façades des bâtiments esthétiques, parking semi enterré.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comportent 2 phases :

- Phase 1 : livrée en octobre 2011 : construction de l'Ehpad Gilbert Forestier ;
- Phase 2 : démarrage des travaux en 2014 pour une livraison en 2016 - début 2017 : construction des 6 bâtiments

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'Ehpad a une capacité de 60 lits et dispose d'un parking de 20 places pour le personnel et les visiteurs, accessible par 2 portes depuis l'avenue de Dunkerque.

Le nombre de logements sera de 160, dont 27 appartements réservés à des personnes âgées.

Pour les logements, le ratio de 1 place de parking par logement sera suivi, soit 133 places de parking. Pour les 27 appartements de personnes âgées, il sera construit 13 places de parking. Ces 146 places seront disposées sous les bâtiments en parking semi enterré. L'accès se fera par la rue de la Mitterie.

Le chemin du Romarin bénéficiera d'un élargissement pour permettre l'accès de service à des services ponctuels : ambulances, pompiers, camion de déménagements, services collectifs (poubelles...). Le chemin de Romarin sera divisé en 2 : un accès par l'avenue de Dunkerque pour les habitations actuelles situées à proximité de cette avenue, un autre accès par la rue de la Mitterie pour desservir l'ensemble des 6 nouveaux bâtiments (une aire de retournement est prévue au bout du cul de sac) et des autres habitations actuelles.

Aucune place de stationnement n'est implantée sur ce chemin.

L'ensemble des bâtiments du projet bénéficiera de la proximité des moyens de transports en commun (métros et lignes de bus).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 du Code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 - loi sur l'eau), accompagné d'une notice des incidences du projet sur les sites Natura 2000 sera établi. Un permis de démolir et un permis de construire valant division seront établis.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Aucune procédure d'autorisation.

Formulaire établi dans le cadre du Permis de Construire valant division.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale créée	SHON : 14 974 m ²
Superficie du terrain d'implantation	172 600 m ²
Nombre de place dans l'Ehpad	60 lits
Parking de l'Ehpad	20 places
Nombre de logements	160 logements
Parking semi enterré : nombre de places	146 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Chemin du Romarin Avenue de Dunkerque Rue de la Mitterrie à Lomme commune de Lille (59)	Long. <u>2</u> ° <u>59</u> ' <u>24</u> " <u>E</u> Lat. <u>50</u> ° <u>38</u> ' <u>50</u> " <u>N</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'Ehpad qui est intégré au projet global est en fonction depuis 2011.

Les parcelles des futurs logements sont actuellement occupées par une salle de sport désaffectée et un ancien terrain de football inutilisé.

Au plan local d'urbanisme, les parcelles sont situées en zone UBe, c'est à dire en zone urbaine à densité élevée, affectée à l'habitat, aux services publics ou privés aux particuliers et aux entreprises et aux activités sans nuisances notamment artisanales.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU a été approuvé initialement le 8 octobre 2004.

Le règlement s'appliquant à la zone du projet reprend les dispositions générales modifiées le 19 décembre 2008 et les dispositions applicables à la zones UBe de Lille modifiées le 29 juin 2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Distances entre le site et les zones naturelles les plus proches : - APB : Prairie des Willemots à 8,5 km au Nord-ouest - ZNIEFF de type I : Marais d'Emmerin et d'Haubourdin : 6 km au Sud - ZNIEFF de type II : Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin : 5,3 km au Sud Cf. annexe 6
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc naturel régional le plus proche est le parc Scarpe Escaut à environ 23 km au Sud-est. Cf. annexe 7
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cartographie du bruit a été réalisée par LMCU. Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) découlera des cartes de bruit. Des consultations publiques auront lieu dès 2014.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques technologiques de la Société les Produits chimiques Loos a été prescrit le 27 avril 2010. Le site industriel se situe à 2,7 km au Sud-est.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 4 km à l'Est (quai du Wault et squares Foch Dutilleul).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 17,8 km au Sud. Il s'agit du site "Les Cinq Tailles". Cf. annexe 7
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est à 17,3 km au Sud-ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun forage d'eau ne sera réalisé au droit du site. En phase chantier, de l'eau sera utilisé pour les besoins domestiques. En phase d'exploitation, l'eau potable du réseau public sera distribuée pour les besoins domestiques liés au fonctionnement de l'Ehpad et à la vie dans les logements.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le toit de la nappe se situe à - 1,8m par rapport au niveau du sol. En phase chantier, les travaux réalisés pour la réalisation du parking semi enterré se feront au dessus du toit de la nappe. En phase d'exploitation, les eaux pluviales de ruissellement seront infiltrées en partie au droit du site via un système de noues paysagères. Mais l'impact sur la nappe restera limité.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Globalement, le projet risque d'être déficitaire en matériaux. Les déblais issus du parking semi enterré ne seront pas assez suffisants pour se mettre au niveau des rez de chaussée des logements et pour rattraper le niveau altimétrique du parc voisin. Des procédures seront mises en oeuvre pour s'assurer de la qualité des terres importées.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà artificialisée et est éloignée de toute zone naturelle. Elle n'est pas non plus implantée sur une zone des trames vertes et bleues. La haie de peupliers âgés située le long du chemin de Romarin sera abattue dans le cadre des travaux. Cette haie ne constitue pas une richesse floristique. L'ensemble de la zone du projet ne présente pas actuellement d'intérêt écologique particulier. Mais le projet comprend un volet sur la biodiversité. En effet, il y aura des aménagements paysagers avec la création de noues et d'espaces verts. Ces "coins de nature" seront réalisés en continuité avec ceux du parc de la Mitterie (environ 20 ha) qui est voisin.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'a été recensée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est située au coeur d'un tissu urbain particulièrement développé (logements, infrastructures de circulation). Dans le cadre du projet, les espaces verts aménagés seront réalisés dans la continuité du parc urbain présent à proximité immédiate (le parc de la Mitterrie : environ 20 ha).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site industriel (Produits Chimiques de Loos) pour lequel est prescrit un Plan de Prévention des risques Technologiques est suffisamment éloigné du site (2,7 km).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est peu vulnérable aux risques naturels : - risque de remontées de nappes : sensibilité faible ; - aléa retrait - gonflement des argiles : aléa moyen ; - zone de sismicité : 2 La commune de Lille est concernée par un Plan de Prévention Risque Naturel Inondation et un Plan d'Exposition au Risque Mouvements de terrain (consécutifs à la sécheresse).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tant pendant la phase travaux qu'exploitation, le site ne recensera pas de sources susceptibles d'émettre de rejets aqueux ou atmosphériques présentant un caractère sanitaire dangereux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, en application de la démarche éco-quartier et du volet "chantier vert", des dispositions seront prises pour limiter les bruits liés aux travaux. En phase d'exploitation, le parking des logements étant sous terre, les bruits liés au stationnement-démarrage des véhicules ne seront pas perceptibles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie du bruit, le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 h (Leden) est compris entre 55 et 60 dB(A) au droit des parcelles (ce niveau est équivalent à un bruit de conversation et de circulation). Ces niveaux de bruit sont conditionnés par le trafic sur l'avenue de Dunkerque et la rue de la Mitterrie. L'isolation sonore des bâtiments est prévue conformément à la réglementation et l'impact sonore dans les bâtiments sera donc faible.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations engendrées par le projet seront limitées à quelques phases de travaux (démolition de la salle de sport, travaux de VRD). Elles seront ponctuelles et de faible intensité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase d'exploitation, l'éclairage des voies de circulation externes du site sera assurée par des luminaires orientés vers le bas. Le parking étant semi enterré,</p> <p>les besoins en éclairage extérieur seront limités aux voies de circulation piétonnes. Le site pourra être impacté par l'éclairage public des voies avoisinantes.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, les polluants atmosphériques rejetés seront faibles et liés au trafic routier du personnel et au fonctionnement des engins de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets polluants dans l'air seront équivalents à ceux générés par des habitations (émissions potentielles des systèmes de chauffage).</p> <p>Le trafic des véhicules (Ehpad et logements) sera également une source d'émissions atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, les rejets hydrauliques devraient être faibles.</p> <p>En phase d'exploitation, pour la partie logements, les rejets d'eaux pluviales seront infiltrés en partie via un système de noues. L'excédent sera rejeté au réseau public d'assainissement en respectant le débit de fuite de 4 l/s (prescription du PLU).</p> <p>Les eaux pluviales de l'Ehpad sont envoyées au réseau public d'assainissement.</p> <p>Les rejets d'eaux usées de type domestique seront envoyés au réseau public d'assainissement pour être traités par la station d'épuration urbaine.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier, les principes d'un "chantier vert" seront suivis avec notamment le tri des déchets en vue d'une valorisation maximale et d'une élimination conforme à la réglementation.</p> <p>En phase d'exploitation, il y aura 2 types de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets non dangereux : déchets liés aux activités domestiques. Au niveau des logements et pour le tri sélectif, il sera mis en place des points d'apport volontaire (benches enterrées munies de trappes en surface). Ils seront aussi accessibles aux logements actuels du chemin de Romarin. L'enlèvement sera réalisé par le service déchets de LMCU. - Déchets dangereux : déchets liés aux activités de soins de l'Ehpad (DASRI). <p>Ces déchets sont collectés spécifiquement et éliminés suivant la filière autorisée avec un collecteur et un éliminateur agréés.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Un aspect particulier est apporté au volet paysager.</p> <p>La disposition et la conception des bâtiments prennent en compte des critères d'esthétisme, de confort de vue, d'aménagements paysagers aussi importants pour les futurs résidents que pour les riverains actuels.</p> <p>En ce qui concerne l'Ehpad Gilbert Forestier qui est inclus dans le projet mais qui fait partie d'une phase de travaux réalisée il y a plusieurs années, l'intégration paysagère est particulièrement réussie : arbres en façade de l'avenue de Dunkerque en brise vue, parois en lambris horizontal au ton clair avec des touches de panneaux verts clairs, disposition de balcons creusés ou terrasses pour briser la monotonie des volumes.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>La zone est déjà construite et artificialisée dans son ensemble puisqu'elle comprend une salle de sport désaffectée et un terrain de football inutilisé. Il s'agissait donc de loisirs. Le projet modifie donc l'utilisation de la zone en habitat.</p> <p>Cela comporte les avantages suivants par rapport à la situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction de bâtiments neufs et harmonieux, requalification du chemin de Romarin, mixité intergénérationnelle, emménagement de nouvelles populations qui maintiendront le dynamisme économique du quartier (l'avenue de Dunkerque présente de nombreux commerces et services). <p>Ce nouvel usage reste donc à composante urbaine, mais il apportera plus de bénéfices en termes de vie au quartier.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité, il n'a été recensé aucun projet connu susceptible d'avoir des effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Romarin a déjà achevé sa 1ère phase : la réalisation de l'Ehpad Gilbert Forestier (en service depuis octobre 2011). La seconde phase du projet comprend 7 bâtiments de logements sur une zone déjà artificialisée (équipements sportifs inexploités). Cette zone jouxte un parc urbain (le parc de la Mitterrie : environ 20 ha). La demande en logement et le potentiel de la zone amènent la Société Habitat du Nord à proposer un projet remarquable sur différents aspects.

En effet, il a été décidé de suivre une démarche d'éco-quartier, qui se traduira concrètement par :

- le suivi des règles d'un "chantier vert" (tri poussé des déchets, gestion des nuisances liées au bruit...);
- l'intégration paysagère des façades et des volumes : espacement des bâtiments, traitement esthétique des façades et des volumes;
- les aménagements des espaces verts en liaison avec le parc urbain voisin;
- la volonté de développer la biodiversité (fauchage tardif, noues aquatiques...);
- aucun impact sur une zone naturelle;
- l'amélioration de la gestion de l'eau : infiltration des eaux pluviales;
- des constructions réalisées selon les dernières règles en vigueur concernant l'isolation acoustique et énergétique et concernant les recommandations de confort (disposition des pièces à vivre vers le Sud, choix des matériaux pour la qualité de l'air intérieur);
- une mise à disposition de conteneurs enterrés pour la collecte et le tri des déchets;
- la gestion du trafic et des accès aux sites : construction d'un parking semi enterré pour les logements avec un nombre de places supérieur aux exigences du PLU (prescription : 0,6 place/logement ; réalisé : 1 place/logement); accès au parking semi enterré via la rue de la Mitterrie ; la requalification du chemin de Romarin (voie de service); parking de 20 places à l'Ehpad accessible via l'avenue de Dunkerque.

Au vu des éléments ci-dessus et en annexes, il semble que le projet constitue une amélioration de la situation et qu'il ne nécessite pas d'étude d'impact.

A noter que la Société Habitat du Nord s'est adjoint les services du bureau d'études en environnement Kalies pour la réalisation de cette expertise.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

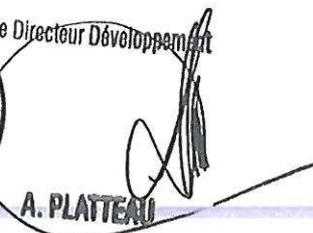
Objet
Annexe 6 : Milieux naturels : ZNIEFF
Annexe 7 : Sites Natura 2000 - Parc Naturel Régional - APB
Annexe 8 : Présentation du projet Romarin

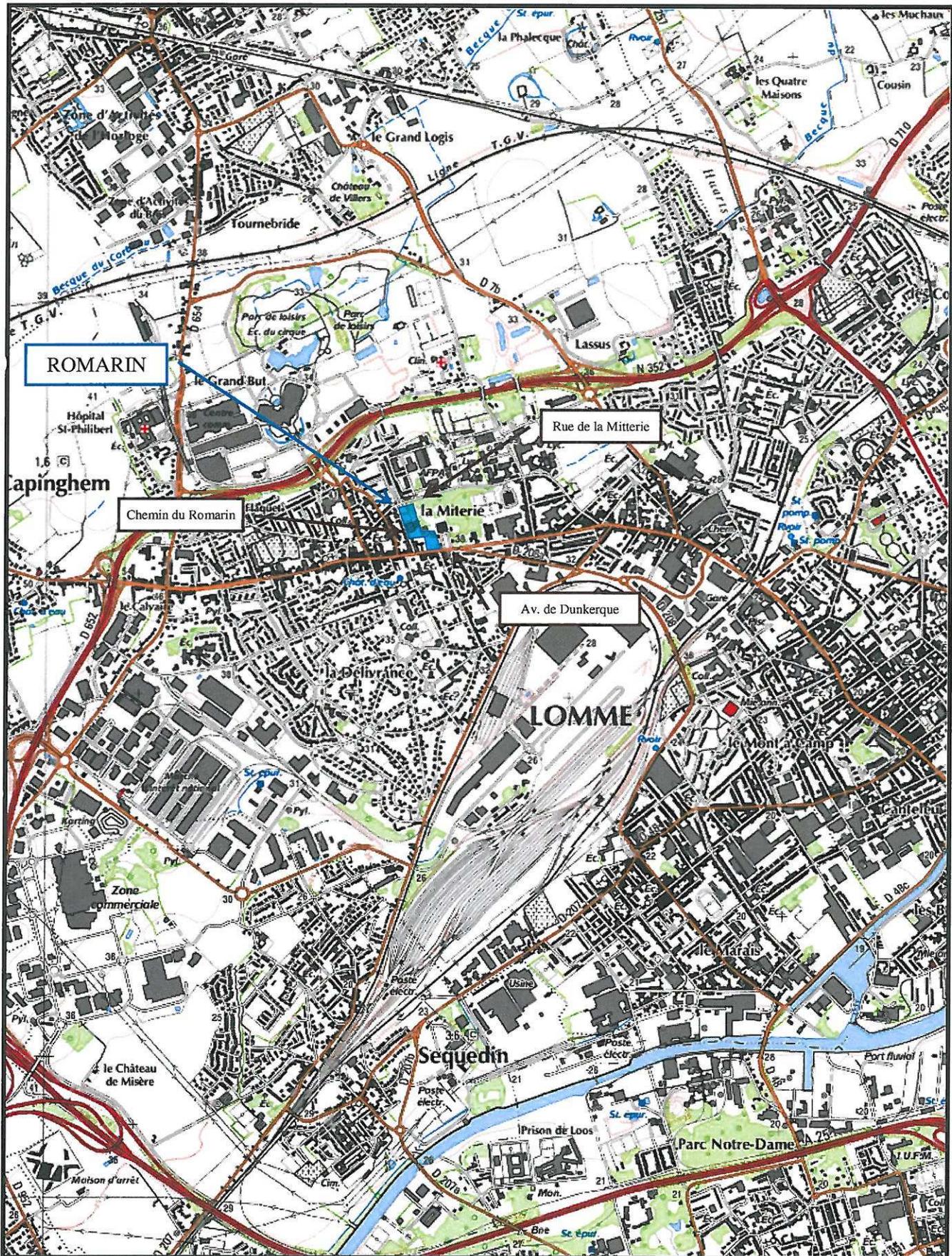
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

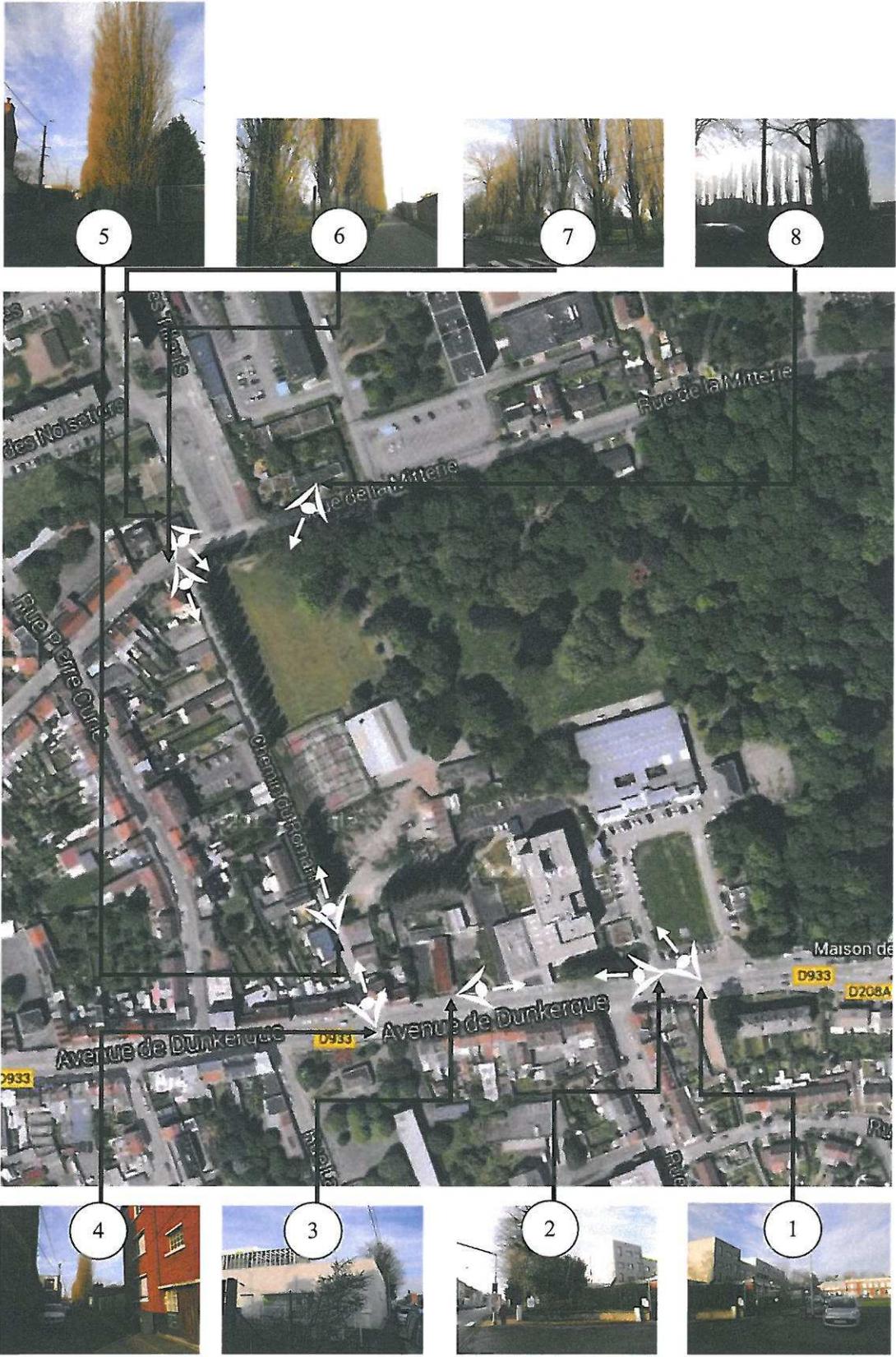
Fait à Villeneuve d'Ascq le, 18 décembre 2013

Signature


 Le Directeur Développement

 A. PLATTEAU



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES



ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET ROMARIN



